

Votre mutuelle prise en charge à 100% ?

C'est possible avec **l'Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé** du Conseil Régional d'Ile-de-France !

La mutuelle Indispensable SMEREP « 9 mois » à 0 euros !

Grâce au « coup de pouce santé » du Conseil régional*, l'offre Indispensable SMEREP est totalement prise en charge !



*Le Conseil régional d'Ile-de-France propose une aide à l'acquisition d'une complémentaire santé aux étudiants boursiers pour une adhésion en cours d'année. L'aide est de 75€ pour les mutuelles « 9 mois », pour toute souscription avant le 31 mars 2011.

Voici le panel des garanties SMEREP dont vous pouvez bénéficier grâce à l'aide du conseil régional :

- ⇒ votre complémentaire santé Indispensable SMEREP « 9 mois » est à **0 €** au lieu de 69 €
- ⇒ votre complémentaire santé Médiane SMEREP « 9 mois » est à 105 € au lieu de 180 €
- ⇒ votre complémentaire santé Totale SMEREP « 9 mois » est à 321 € au lieu de 396 €

Qui est concerné par cette aide ?

L'Aide Régionale de 75 € de la région Ile-de-France, pour adhérer à une mutuelle complémentaire santé est réservée **aux étudiants boursiers** des échelons 0 à 3 ou bénéficiaires du FRAS ou du FNAU. Les boursiers des échelons 4 peuvent bénéficier de cette aide sous certaines conditions, renseignez-vous auprès de nos conseillers SMEREP.

Comment adhérer ?

Vous pouvez vous rendre dans un de nos accueils dont la liste figure sur le site SMEREP www.smerep.fr, rubrique « pratique »/ « Nos points d'accueils ».

Vous pouvez également nous adresser une copie de **vosre attestation de bourse définitive** accompagnée de **vosre bulletin d'adhésion**, téléchargeable sur notre site www.smerep.fr, rubrique « pratique » / « docs à télécharger ».

Pour plus d'information, contactez nos conseillers SMEREP au 01.56.54.36.34.